BL ASSUR · FICHE RÉCAP · ASSURANCES PROFESSIONNELLES

RC Pro conseil

L'assurance de responsabilité civile professionnelle des consultants, cabinets de conseil, formateurs et managers de transition : réclamations de vos clients et frais de défense pris en charge.

À PARTIR DE

22,88 €

TTC par mois · 274,56 € par an · plafond 50 000 €

11	0 €	5 ans	24 h	0 €
plafonds de 50 000 € à 3 M€	de franchise jusqu'à 1 M€ de plafond	de garantie subséquente	ouvrées pour votre attestation	de frais de courtage, CE offert

Le tarif ne dépend pas de votre chiffre d'affaires mais du plafond de garantie choisi. Ce plafond s'apprécie selon le risque que prend votre client en suivant vos recommandations : enjeu de la mission, taille du client, exigences des contrats cadres et des appels d'offres.

Grille tarifaire 2026, primes TTC

PLAFOND DE GARANTIE	STANDARD / MOIS	PAR AN	OPTION USA/ CANADA / MOIS
50 000 €	22,88 €	274,56 €	50,00 €
100 000 €	26,02 €	312,24 €	52,25 €
200 000 €	45,47 €	545,64 €	71,70 €
300 000 € RECOMMANDÉ	**60,32 €**	723,84 €	86,54 €
400 000 €	75,26 €	903,12 €	101,49 €
500 000 €	88,00 €	1 056,00 €	114,23 €
750 000 €	116,60 €	1 399,20 €	142,83 €
1 000 000 €	146,94 €	1 763,28 €	173,59 €
1 500 000 €	195,07 €	2 340,84 €	230,87 €
2 000 000 €	214,32 €	2 571,84 €	253,77 €
3 000 000 €	233,48 €	2 801,76 €	276,59 €
Plus de 3 000 000 €	Sur mesure	Sur mesure	Sur mesure

Primes relevées le 23 octobre 2026, prélèvement mensuel, cabinet sans antécédent. RC exploitation et protection juridique du contrat comprises. Franchise 0 € jusqu'à 1 M€ de plafond, 1 500 € au-delà. Option monde entier, USA et Canada accessible si cette activité reste sous 30 % du chiffre d'affaires. Tarif indicatif, sous réserve d'acceptation.

Comment choisir votre plafond

100 000 € à 300 000 €
26,02 à 60,32 € / mois
Missions ponctuelles pour TPE et PME, aucune clause d'assurance imposée.

400 000 € à 1 M€
75,26 à 146,94 € / mois
Missions structurantes, clients ETI, contrats cadres avec plafond minimal.

1,5 à 3 M€
195,07 à 233,48 € / mois
Grands comptes, appels d'offres exigeants, cabinets de plusieurs consultants.

Qui est assuré

- Votre structure, quel que soit son statut
- Dirigeants, salariés, apprentis, stagiaires, bénévoles
- Vos sous-traitants pour leurs actes sous votre autorité
- Vos filiales et entités créées en cours de contrat, sous conditions

Ce que l'assureur paie à votre place

- **Frais de défense** : avocat, expert, sans franchise, avance possible
- **Dommages et intérêts** et frais irrépétibles de l'adversaire
- **Indemnité transactionnelle** négociée avec son accord
- **Frais correctifs** pour éviter ou réduire un sinistre déclaré
- **Frais additionnels** pour atténuer les conséquences d'une réclamation

Six situations couvertes

- Une recommandation erronée fait perdre de la marge au client
- Une mission livrée en retard lui fait manquer une opportunité
- Un document confidentiel envoyé au mauvais destinataire
- Un modèle protégé reproduit dans un livrable
- Un benchmark qui dénigre un fournisseur nommé
- Les données confiées par le client perdues en déplacement

Client qui refuse de payer

Si votre client bloque vos honoraires en vous menaçant d'une action plus lourde, l'assureur peut vous régler ce qui vous est dû contre un accord transactionnel ou un abandon de créance, ou diriger la procédure.

Les 11 garanties du module conseil et service

- **Manquements contractuels** : inexécution totale ou partielle d'un contrat
- **Faute professionnelle, négligence** : erreur, omission, virus transmis par négligence
- **Faute intentionnelle d'un préposé**, sans instruction de votre part
- **Divulgation d'informations confidentielles**
- **Dénigrement** des produits ou services d'un tiers
- **Diffamation** : atteinte à l'honneur ou à la réputation d'un tiers
- **Atteinte à la vie privée** : nom, image, voix, correspondance, droit à l'oubli
- **Concurrence déloyale, parasitisme**
- **Propriété intellectuelle** : droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données
- **Biens et documents confiés**, données électroniques comprises
- **Livrables non conformes ou défectueux**
- **Avantages Plus** : frais de restauration de réputation, remplacement d'un homme clé (6 mois max.), contestation de créance en procédure collective

Dans le temps : la garantie déclenchée par la réclamation

1
LE FAIT DOMMAGEABLE
L'erreur est commise, même avant la souscription si vous l'ignoriez alors.

2
LA RÉCLAMATION
Le client vous met en cause par écrit, pendant le contrat ou les 5 ans de subséquente.

3
SOUS 60 JOURS
Vous déclarez à l'assureur par lettre recommandée, sans reconnaître votre responsabilité ni transiger seul.

4
LA PRISE EN CHARGE
L'assureur dirige la défense, règle les frais sans franchise puis l'indemnité, dans la limite du plafond.

Plafond par année d'assurance, frais de défense compris, reconstitué à chaque échéance. Subséquente de 5 ans avec un plafond unique égal au dernier plafond souscrit (10 ans minimum pour une personne physique qui cesse son activité, art. R. 124-3). Déclaration conservatoire possible dès qu'un fait dommageable est connu. Plainte sous 24 h si les faits constituent une infraction pénale.

Exclusions à connaître

- **Professions réglementées** soumises à obligation d'assurance (expertise comptable, avocat, CIF, courtage)
- **Remboursement, restitution ou réfaction** de vos honoraires
- **Votre faute intentionnelle** ou dolosive
- **Amendes, pénalités contractuelles**, clauses pénales, astreintes
- **Responsabilité alourdie par contrat** au-delà du droit commun, renonciations à recours
- **Rupture abusive** d'un contrat, clauses d'exclusivité ou de non-concurrence non respectées
- **Pertes de données** sans sauvegarde hebdomadaire, prospection sans consentement
- **Mandataires sociaux**, droit du travail interne, maniement de fonds, événement cyber (hors engagements contractuels non tenus)

Activités de conseil du référentiel (extrait)

Stratégie, organisation, management · Management de transition · Fusion-acquisition (hors CIF) · Études de marché · Contrôle de gestion, trésorerie · Gestion des risques · Achats et frais généraux · Qualité, certification, QSE · Compliance · Ressources humaines · Recrutement · Paie externalisée · Formation · Coaching · RSE, environnement · Économie d'énergie, CEE · Études pour collectivités · Export, import · Appels d'offres · DPO, RGPD · Stratégie digitale, SI · Sûreté, santé-sécurité

Jusqu'à 8 activités déclarées sur le même contrat. Informatique et marketing-communication : contrats et pages dédiés.

Souscrire en quatre étapes

- **1.** Devis en ligne sur bl-assur.fr/devis-gratuit/ ou au 01 86 90 08 99 : activités, clients types, plafond
- **2.** Proposition sous 24 h ouvrées, sans frais de courtage
- **3.** Signature des conditions particulières et règlement de la première prime
- **4.** Attestation sous 24 h ouvrées, accès au CE offert ouverts

À préparer : Kbis ou SIRENE, description des activités, chiffre d'affaires déclaré (il ne fixe pas le prix), antécédents sur 5 ans.

Votre RC Pro conseil, calibrée sur vos vrais clients

Renaud Lebrun, fondateur de BL ASSUR · Document non contractuel vérifié le 23 octobre 2026 · seules les conditions générales et particulières font foi

01 86 90 08 99
bl-assur.fr/assurance-rc-pro-conseil/